

Michel Dakar
9, Route de barre-y-va
Villequier
76490 Rives-en-Seine

Villequier, le 21 juillet 2024

Lettre simple, copie Gendarmerie Rouen

Madame / Monsieur la/le commandant/e
Gendarmerie nationale
27 rue de Latham 47
Caudebec-en-Caux
767490 Rives-en-Seine

Objet : suite tentative intrusion dans domicile de mon voisin,
main courante du 21 juillet 2024, N°00594 / 01545 / 2024

Madame, Monsieur,

Je vous adresse les pièces administratives concernant le « flash ball » qui m'a permis de faire reculer les intrus hors de la propriété de mon voisin par deux tirs d'intimidation, arme acquise en 2014, déclarée à la sous-préfecture du Havre.

Je me suis renseigné sur les changements légaux concernant la détention d'armes de cette catégorie.

Il apparaît selon l'article L 312-3 du code de la sécurité intérieure, sauf erreur de ma part, de mémoire, car ayant fait l'objet d'une condamnation il y a environ 19 ans correspondant - je pense - à l'article 222-17 du même code (il me semble de 2000 euros), que vous pourriez me retirer cette arme.

A l'époque je défendais l'idée que la population de Palestine était en voie d'être exterminée (génocide) par les occupants juifs de ce pays, ce que 20 ans après la Cour International de Justice a entériné, et ce qui est actuellement porté devant l'Assemblée générale des Nations Unies.

La condamnation pour « menaces de mort », était due à un écrit interne à la procédure qui visait la substitute du procureur de Paris, qui intervenait contre moi pour interdire la dénonciation de ce crime, en substance j'avais écrit que des personnages de sa sorte avait été condamnés à la pendaison lors du procès de Nuremberg jugeant les chef nazis en 1945.

Je suis intéressé de voir la suite que vous allez donner à cette affaire de flash ball, je vous informe dès à présent de mon intention de lui faire suivre tout le chemin qu'elle mérite, car ce chemin permettra de remettre au jour un combat que je n'ai jamais abandonné depuis 25 ans et que je n'abandonnerai seulement qu'à l'instant de ma mort.

Je vous informe que je suis fier de ces condamnations, que je les porte comme des légions d'honneurs, authentiques celles-là, et non comme l'ordre du mérite qui a été décerné récemment au maire de Rives-en-Seine pour sa servilité exemplaire (« 20 ans de services »). Il en est de même pour toutes les personnes qui ont été condamnées pour la défense du peuple palestinien, toutes sont fières de ces condamnations, ce sont les seules réelles marques de distinction de notre époque honorables en Occident.

Votre gendarme qui m'a auditionné m'a informé que vous me contacteriez prochainement pour vérifier ce fameux flash ball, je suis réellement très impatient de vous recevoir.

Je peux vous annoncer dès maintenant que je refuse de me séparer de cette arme, et que vous devrez donc organiser une opération de force.

Dans l'attente, recevez, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

M. DAKAR

Pièce jointe :
Copie du récépissé de la sous-préfecture du Havre

Courrier publié à :
<http://the-key-and-the-bridge.net/flash-palestine-2006-2024.pdf>
<http://the-key-and-the-bridge.net/flash-palestine-2006-2024.html>

Diffusion publique sur support papier